

Il suffit d'un décret du conseil émanant du gouvernement. Il n'y a même pas besoin de l'intervention du Parlement. Cette loi figure actuellement dans nos statuts. Elle s'y trouve depuis 1938 et il suffirait maintenant que le gouvernement rende un décret du conseil pour proclamer que les municipalités qui ont besoin de ces fonds peuvent maintenant profiter de la loi. Le gouvernement provincial n'aurait à intervenir que si des municipalités demandent des prêts sous le régime de la loi. Voici en quoi consisterait l'apport du gouvernement de la province. Il lui faudrait garantir au gouvernement fédéral le remboursement du prêt consenti à la municipalité; je suis sûr que tout gouvernement provincial y consentirait volontiers.

De fait, certains gouvernements provinciaux accordent des prêts analogues à ceux que prévoit la loi, sans aucune participation du gouvernement fédéral. Elles le font de leur propre chef. Il leur serait beaucoup plus facile de limiter leur participation à la garantie de ces prêts plutôt que d'avoir à fournir les fonds.

A la lumière de ces considérations et étant donné les demandes qu'ont formulées les membres de la Chambre qui siégeaient alors dans l'opposition, je m'attends que très prochainement, sans le moindre retard, le gouvernement fédéral nous fera part d'une décision en ce sens. S'il estime qu'il lui faut d'abord consulter les provinces, je n'y vois rien à redire. De fait, c'est une des raisons pour lesquelles j'aborde cette question aujourd'hui. Nous savons qu'une conférence fédérale-provinciale aura lieu assez prochainement; on pourra y consulter les premiers ministres provinciaux sur la question de la participation provinciale à l'application de la loi, si le gouvernement fédéral décidait de la mettre en vigueur.

J'engage sincèrement le Gouvernement à ne pas oublier les dispositions de cette loi; je l'y engage à cause de la situation précaire où se trouvent en ce moment les municipalités. N'importe quel membre de la Chambre pourrait citer des exemples. Il me faut me limiter à ma propre circonscription où je sais qu'il y a des municipalités qui éprouvent de graves difficultés à vendre des obligations au taux d'intérêt qu'elles avaient l'habitude d'obtenir. Même en offrant un intérêt plus élevé, elles constatent qu'elles doivent accorder un escompte considérable.

Cela veut dire que, pour obtenir ces fonds, il faut surcharger les contribuables de ces municipalités alors qu'il serait possible de se procurer cet argent sous le régime d'une loi fédérale que l'ancien gouvernement n'a pas jugé bon d'appliquer mais que le gouvernement actuel sera disposé, je l'espère, à mettre

[M. Zaplitny.]

en vigueur, si l'on en juge par l'attitude qu'il adoptait en février et en mars cette année.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je voudrais dire un mot ou deux au sujet des autres crédits supplémentaires, partie n° 2, c'est-à-dire celle pour laquelle, j'imagine, le ministre des Finances et ses collègues assument une pleine responsabilité bien que, semble-t-il, il se soit dissocié de ses collègues à l'égard des crédits antérieurs, ce qui, de sa part, représente un singulier accroc au principe de la responsabilité collective. Cependant, mon honorable ami, le député de Coast-Capilano, a arraché au ministre des Finances un aveu qui nous a tous intéressés et que j'ai entendu pour ma part avec étonnement, à savoir qu'après quatre mois il n'a pas encore été capable de trouver, parmi les crédits que nous avons soumis à la Chambre, des postes qu'il pourrait réduire.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Pickersgill: Il espère qu'en poursuivant ses efforts pendant six mois encore, il pourra trouver quelque chose quelque part.

M. Bell (Carleton): Êtes-vous en quête d'adeptes, vous aussi?

L'hon. M. Pickersgill: Pas du tout.

L'hon. M. Fleming: Cela ne ressemble pas du tout à ce que j'ai dit.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne suis aucunement en quête d'adeptes. Je laisse ce soin au premier ministre. Je n'ai pas la prétention d'être Billy Sunday ni même Billy Graham.

M. Bell (Carleton): A part ces deux-là, il y a un autre "Billy".

M. Harkness: Vous n'avez certainement pas les qualités requises.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne le prétends pas. Quand mes honorables vis-à-vis auront fini de ricaner, je pourrai peut-être, suivant en cela l'exemple que nous a donné le premier ministre hier, poursuivre mes observations, qui sont sérieuses. Lorsque M. Harris était ministre des Finances, j'ai pu le persuader d'inscrire dans les crédits une somme d'environ 40 millions de dollars pour le ministère que je dirigeais.

Je remarque que, loin d'avoir trouvé des économies à réaliser dans ce ministère, le nouveau gouvernement a augmenté le budget de ce ministère et a décidé de son propre chef d'y ajouter près de 10 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 25 p 100. C'est, je crois, l'une des plus grandes majorations qu'on ait jamais apportée au budget d'un ministère en temps de paix depuis la confédération.